



Réunion d'Information aux Clubs

L'Union - 5 novembre 2016

Cette réunion avait pour but de renseigner les clubs de l'avancement de la fusion des Ligues Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, de leur expliquer le traité de fusion et les statuts qui seraient proposés au vote lors de la prochaine Assemblée Générale et répondre à leurs questions sur ces sujets.

32 clubs étaient présents, et 2 Comités Départementaux ont également élargé, ce qui permet d'évaluer à une quarantaine de clubs la représentation directe ou indirecte à cette réunion.

Le Président Didier RAMI remercie tous les présents de s'être déplacés, et retrace un historique rapide :

A l'origine, deux assemblées générales avaient été prévues, l'une en novembre pour ratifier le traité de fusion et voter les statuts du futur Comité Régional, l'autre en février pour les assemblées générales ordinaires des 2 Ligues puis l'élection des membres du Comité Régional et des représentants du comité à l'AG de la FFTA.

La première date arrêtée était le 5 novembre (date qui fut changée par la suite en raison du manque de disponibilité d'une salle assez grande sur Carcassonne, ville choisie pour les réunions du Comité de Pilotage et pour les AG) ; le changement de date n'avait pas encore été diffusé auprès de tous les clubs quand il s'avéra que cette première réunion n'était pas obligatoire et que les votes prévus pouvaient être reportés en février.

Il fut alors décidé de maintenir la date pour une réunion d'explication des textes qui seraient proposés, mais ceci dans chaque ligue afin d'éviter les grands déplacements autant que faire se peut -et les frais de salle.

Didier RAMI rappelle l'échéancier de la FFTA (cf planches de présentation lors de l'AG de février 2016) et que la fusion doit se faire au plus tard le 31 mars 2017.

TRAITE DE FUSION

La **fusion-absorption**, préconisée par la FFTA, a été choisie par les Comités Directeurs des deux Ligues lors de leur première réunion et un Comité de Pilotage désigné pour mener à bien les travaux (rappel de la composition).

La **première réunion du CoPil** a eu lieu le 21/05, et les clubs en ont eu le compte-rendu, approuvé par l'ensemble des participants, par courrier électronique envoyé le 21/06.

La Ligue absorbante était Midi-Pyrénées, la Ligue absorbée Languedoc-Roussillon ; Didier RAMI remercie le Président de LR Pascal CHAMPION de sa décision à ce sujet.

Le fait d'être absorbante ou absorbée a pour principal changement le n° d'affiliation de la Ligue ; en cas de fusion-crédation il aurait fallu dissoudre les deux Ligues et créer le Comité Régional avec un nouveau n° d'affiliation.

Suite aux travaux du CoPil, une **réunion des Comités Directeurs** des deux Ligues s'est tenue à Carcassonne le 24 septembre. Les textes du traité de fusion, puis des statuts, ont été réexaminés et votés (unanimité pour l'un, unanimité moins une abstention pour l'autre). Tous les participants (25 élus présents) étaient d'accord sur les termes des deux textes et contents d'être arrivés à un accord, ce qui a permis ce même jour un travail sur la partie sportive, en particulier sur les DR, DRE et championnats de Ligue.

L'**échéancier de la FFTA** ne prévoyant plus d'Assemblée Générale Extraordinaire obligatoirement séparée de l'AG Ordinaire, une économie pouvait être faite par une seule location de salle pour 300 personnes au lieu de 2.

Ce qui restait à faire : avant le 18 décembre : signature par les Présidents du Traité de Fusion ;

avant le 18 janvier : parution au Journal Officiel ; convocation de l'AG et appel à candidatures.

Or, mercredi 2 novembre, Didier RAMI recevait une **contre-proposition** de Traité émanant d'un élu (par ailleurs membre du CoPil, présent le 24 septembre, et qui avait voté pour le texte à ce moment-là). Didier RAMI a exprimé son désaccord dès examen du texte et l'a signalé au Président CHAMPION. Didier RAMI lui a envoyé le texte, en faisant un mix mettant en évidence les différences : ce qui était ajouté, ce qui était enlevé, ce qui était modifié. Pascal CHAMPION doit voir Jean-Luc LEVY lundi et tiendra Didier RAMI au courant.

ASSEMBLEE GENERALE

Si le traité de fusion est signé, l'AG aura lieu le 18 février à Carcassonne. Elle se fera en 3 phases.

La 1ère partie sera la tenue dans 2 salles séparées des **2 AG des Ligues**, chacune faisant le compte-rendu moral et financier de la saison passée. La partie Commissions sera la plus courte possible.

La 2ème partie « **Assemblée Générale Extraordinaire** » sera, en réunion des 2 Ligues, le vote pour approbation du Traité de Fusion (en cas de vote négatif des clubs, dénonçant le Traité, la fusion n'aurait pas lieu, mais les subventions Région, DRJSCS... seraient perdues car on n'aurait pas la possibilité de présenter un dossier pour chaque Ligue) ; puis il y aura le vote pour le changement de nom et les nouveaux statuts. Les clubs recevront les textes des deux documents dès que le traité de Fusion sera signé par les Présidents de Ligues.

La 3ème partie « **Assemblée Générale Ordinaire** » sera l'élection du nouveau Comité Directeur et l'élection des représentants du Comité Régional (futur nom des Ligues réunies) pour l'AG de la FFTA.

Il y a environ 140 clubs de Tir à l'Arc en Occitanie ; les parties 1 et 2 ne devront pas excéder 3 h car les votes et le dépouillement seront extrêmement longs. Il faut d'autre part que le nouveau Comité Directeur se réunisse pour désigner son Président et le présenter à l'AG et pour quelques mots sur l'avenir.

QUESTIONS – REPONSES

La parole est donnée à l'assistance qui peut demander le plus amples informations, bien que les questions formulées pendant la présentations aient reçu des réponses immédiates.

Quels statuts serviront aux votes ? → ceux de la Ligue absorbante, qui ne sont guère différents de ceux de LR

Comment se passera le vote ? → comme on le connaît actuellement : chaque club dispose d'un nombre de voix en rapport avec le nombre de ses licenciés au 31/08/2016, le Président (ou la personne mandatée par lui et appartenant au même club) vote.

Comment connaîtra-t-on les candidats ? → une liste sera envoyée aux Présidents de clubs 2 semaines à l'avance. Elle comportera simplement les noms et prénoms des candidats.

Il faudrait en savoir plus sur eux → les élus de LR préfèrent que chaque candidat se présente le jour même brièvement devant l'assemblée

Les participants à la réunion demandent que chacun puisse se présenter à l'avance, en quelques lignes, comme c'est le cas pour les élections à la FFTA.

Comment se présentera le scrutin ? → comme il se fait actuellement, le Comité de Pilotage a opté pour une liste plurinomiale plutôt que pour un scrutin de listes. Ce sera donc une liste des candidats, établie par ordre alphabétique ; les votants devront rayer les candidats qu'ils ne désirent pas voir élus et laisser au plus 25 noms. Un bulletin comportant 26 noms ou plus sera déclaré nul. Les candidats ayant obtenu le plus de voix seront élus.

Modalités particulières : un siège est réservé pour un médecin, de préférence agréé FFTA ou spécialisé en médecine du sport ; la parité est prévue dans les statuts -et supprimée dans la contre-proposition reçue mercredi.

Note : il faudra plus de scrutateurs pour le dépouillement (2 est un minimum) ; peut-être aussi plusieurs bureaux de vote ?

Part Ligue dans la licence : elle va baisser en MP ! En effet, nous avons une part Ligue haute et des part départementales faibles en général ; en LR c'est le contraire : les départements ont plus de charges que la Ligue. Le choix du CoPil sera proposé au vote de l'AG pour ratification ; ce sera par exemple 20 € pour une licence Adulte compétiteur, 19 € Adulte pratique en club... (elle est de 21 € pour un adulte, quelle que soit sa licence, en MP)

COMMISSION SPORTIVE

Vincent DENHEZ, président de la Commission Sportive et membre du CoPil à ce titre, donne quelques renseignements sur les **préconisations** du CoPil pour la future Commission Sportive du Comité Régional.

Les pratiques sont différentes en MP et en LR. Le 24/09, jour de la réunion des Comités Directeurs, plusieurs décisions ont été prises pour la saison 2017 : les **championnats en salle** se feront dans chaque Ligue comme prévu par le calendrier ; la fusion commencera sur le **calendrier extérieur** : les championnats seront communs, à des dates fixées par le Copil ; il y aura des quotas fixés et les archers devront s'inscrire préalablement, comme c'est actuellement le cas pour les championnats en Salle.

La Ligue LR a une **DR2** (salle+Fédéral+Fita par équipe de club) qui n'existe pas en MP

La Ligue LR a une **DR Jeunes** (B+M et C+J) qui n'existe pas en MP ; LR organise pour 2017

La Ligue MP a le Trophée **Résolument Féminin** dont les récompenses seront remises le 18/02 ; la nouvelle équipe choisira si elle continue le challenge

DRE : choix de 2 manches dans chaque Ligue, et une manche commune qui regrouperait les équipes ? A voir selon possibilités d'accueil (dispositions proposées à titre transitoire)

Dates des championnats de Ligue Occitanie : les dates suivantes sont fixées à titre transitoire, pour l'année 2017 : 9 avril : Nature ; 30 avril : Campagne (en MP car pas de compétitions actuellement en LR) ; 3D : 23 juillet ; les championnats Nature et 3D seront normalement l'un en LR et l'autre en MP, répartition à voir ; Fédéral : 18 juin ;

Beursault : 17 juin (en MP car pas de compétition en LR) ;
FITA : Jeunes : 2 juillet ; Adultes : 16 juillet.

En réponse à une question, Vincent DENHEZ attire l'attention des archers sur les « bruits de couloir » : rien n'est dit actuellement sur une disparition des **arcs à poulies nus** sur les parcours : il y a en fait une diminution du nombre de participants dans les concours, ce qui explique la diminution des quotas en championnat de France.

Problème de la nouvelle réglementation « **1 week-end-1 qualification** » : ce point annoncé par la FFTA est actuellement suspendu et sera rediscuté car il faut tenir compte des accords entre clubs voisins profitant d'un grand week-end pour organiser plusieurs compétitions successives dans un rayon de 10 à 30 km.

Trophée des Pyrénées : il n'y a pas de tir en Campagne en LR ; le prochain Comité Directeur choisira de reconduire ou non le principe du trophée.

COMMISSION DES ARBITRES

Thérèse DROUI, PCRA, travaille avec Michel TERPAND, son homologue en LR, et indique qu'ils travaillent ensemble en harmonie. Ils souhaitent se présenter tous deux aux prochaines élections. Vis à vis de la FFTA, il faudra un seul PCRA mais ils ont choisi de **partager la tâche**, avec un responsable de zone, des responsables départementaux qui auront plus de charges, et pourquoi pas des responsables référents selon les disciplines : cibles anglaises / parcours.

Les réunions d'arbitres, seront au nombre de 2 par an, une qui se fera par zone géographique, l'autre en regroupement régional. La participation à une réunion par an est obligatoire pour la validation de la carte d'arbitre.

La formation sera faite par les Arbitres Formateurs (ayant suivi la formation nationale) ; en LR elle est décentralisée par département. Un regroupement des candidats par zone pourra avoir lieu, avec examen blanc. En ce qui concerne l'**examen final**, une demande sera faite à la FFTA pour savoir s'il pourrait avoir lieu le même jour mais en 2 centres d'examen, un par zone.

Harmonisation des défraiements : les PCRA des nouvelles Régions attendaient la réunion nationale pour connaître ce qui était préconisé par la CNA. Il n'y a pas eu de réponse, la CNA donnant simplement lecture des disparités qui existaient entre les différentes Ligues. Ce sera donc au prochain Comité de choisir.

Questions : le club ne choisit pas les arbitres, or il peut y en avoir qui viennent de loin ? → il y a de préférence l'arbitre du club en 2ème arbitre, et l'arbitre responsable est choisi au mieux des possibilités de chacun.

Arbitrer dans le département seulement ? → ce peut être sclérosant

Une possibilité : s'inspirer de Poitou-Charentes : la Ligue facture aux clubs une participation directement basée sur le nombre d'archers présents à la compétition, et rembourse les frais de déplacements aux arbitres.

A noter que la CNA n'est pas contre une petite indemnité en plus des frais kilométriques.

FIN DE LA REUNION

Didier RAMI encourage les clubs à être **présents à l'AG**, même si le déplacement est conséquent ; il encourage également les archers qui le souhaitent à se porter candidats pour les élections, pour entrer dans le Comité Directeur, pour représenter la Ligue régionale d'Occitanie à l'AG de la FFTA (13 représentants, plus suppléants).

Il rappelle que les **représentants** des Comités Départementaux ne peuvent être représentants de la Région en même temps. Il est soulevé le problème des frais pour les Comités Départementaux, engendrés par cette demande de la FFTA, alors même que les CD n'auront pas droit de vote.

Didier RAMI indique qu'il envoie le courrier par la fonction prévue à cet effet dans l'Intranet et que les adresses **mail des responsables** de clubs doivent être tenues à jour sous peine de ne pas recevoir les informations -ou de les avoir tardivement.

Il est signalé également qu'une quinzaine ou une vingtaine de Présidents, Trésoriers, Secrétaires de clubs ne sont **pas encore licenciés** en ce début novembre, selon le listing basé sur ces adresses. Les clubs, les CD, doivent également veiller à **mettre à jour l'accès** aux données, certaines personnes pouvant toujours se renseigner et/ou modifier des données alors qu'elles n'ont plus à le faire ou qu'elles sont parties.
